

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 02 février 2005, sous la référence n°VI/EM/001/2005/D, la note d'information définitive relative à **l'émission d'un emprunt obligataire** de la **Société Financière Internationale (SFI)**.

Il s'agit de la première opération d'appel public à l'épargne effectuée par une organisation membre du Groupe Banque Mondiale au Maroc.

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant global de l'émission : 1 milliard de dirhams ;
- Valeur nominale : 100 000 dirhams ;
- Nature des titres : obligations au porteur, cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca à partir du 8 février 2005 ;
- Maturité : 7 ans ;
- Taux d'intérêt : fourchette comprise entre 4.44% et 4.54% ;
- Période de souscription : le 03 février 2005 ;
- Organismes chargés du placement :
 - Chef de file: Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie ;
 - Co-chefs de file: Attijariwafa Bank et Caisse de Dépôt et de Gestion ;
 - Membres du syndicat de placement: Banque Centrale Populaire, Casablanca Finance Market, Crédit du Maroc, Médiafinance, et Société Générale Marocaine des Banques.

Par ailleurs, cette note d'information définitive complète et remplace la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 12 janvier 2005 sous la référence VI/EM/001/2005/P.

La note d'information définitive est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

Contact CDVM:

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : hmedkouri@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières